

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 26 juin 2023



COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
BERGER Pascal	Saint André le Puy
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
RODRIGUES Jas	Montrond les Bains

N° 23-06-01

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

Service de l'eau- Décision
comptable modificative n° 1

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

ROCHETTE Georges-Montrond Les Bains

Absent(s) excusé(s)

ABERLENC Christian- Saint André le Puy

ACHARD Jean – Saint André le Puy

EYRAUD Catherine- Marclopt

GRANJON Vincent- Cuzieu

JAY Christophe- Saint Laurent la Conche

LICTEVOUT François-Xavier – Rivas

PHILIPPE Marie-France- Rivas

POYADE Jean-Luc – Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu (e) pour la session

LECLERCQ Gérard

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture -----
 Trésorerie de Saint Galmier -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230626-CS23-06-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



INTERETS COMMUNS

OBJET : Service de l'eau : Décision comptable modificative n°1

Monsieur le Président rappelle le vote du Budget 2023 du service l'eau.
Il convient d'ajuster les crédits budgétaires conformément aux engagements de travaux. Il présente les écritures comptables suivantes :

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
COMPTE ET LIBELLE	MONTANT	COMPTE ET LIBELLE	MONTANT
2315-9913- Travaux BEF Entrée Est	+ 6 000.00 €	238-Avances remboursement	+ 22 000.00 €
2315-9895 Travaux SALP St Cyr	+ 20 000.00 €		
2315-9899 Travaux CZU Bourgée Froide	+ 60 000.00 €		
2315-9929- MLB ZA Plancieux	-30 000.00 €		
2315-9928- SLLC Secteur Nord	-10 000.00 €		
2315-9930- BEF Ch Ecureuil	-10 000.00 €		
2031-9931 Etude faisabilité SIPROFORS	-14 000.00 €		
<i>Total Dépenses Décision modificative n°1</i>	<i>22 000.00 €</i>	<i>Total Recettes Décision modificative n°1</i>	<i>22 000.00 €</i>
Vote BP 2023 Section d'investissement	4 553 980.00 €	Vote BP 2023	4 553 980.00 €
Section d'investissement -DM n°1+BP 2023	4 575 980.00 €	DM n°1 +BP 2023	4 575 980.00 €

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical par :

- ☀ Approuvent la décision modificative comptable n° 1 pour le Service de l'eau comme énoncée ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 30 juin 2023.

Le Président,
Jacques LAFFONT.

Le secrétaire de Séance,
LECLERCQ Gérard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230626-CS23-06-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

